

TRIODOS SICAV I
Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois
Siège social : 11-13 Boulevard de la Foire
L-1528 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 119 549
(la « **Société** »)

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ**

Luxembourg, le 9 avril 2021

Madame, Monsieur,

Nous vous informons par la présente de la tenue de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'« **AGE** ») de la Société qui se tiendra le 28 avril 2021 à 11 h 00 (heure de Luxembourg) devant un notaire luxembourgeois à Etude Henri Hellinckx Notaire, 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

Conformément à la loi grand-ducale du 25 novembre 2020 prorogeant les dispositions de l'article 1 (1) de la loi du 23 septembre 2020 jusqu'au 30 juin 2021, l'AGE se tiendra sans présence physique. Les actionnaires ne pourront participer à l'AGE qu'en nommant le Président de l'AGE en qualité de mandataire spécial, pour voter sur les points de l'ordre du jour ci-dessous :

ORDRE DU JOUR

1. Modification de l'Article 9(2), deuxième paragraphe des Statuts de la Société afin de supprimer la possibilité pour un actionnaire de la Société d'enregistrer son adresse au siège social de la Société dans le cas où cet actionnaire ne fournit pas d'adresse
2. Modification des Articles 14 et 17 des Statuts de la Société de manière à supprimer les références aux « télégramme », « télex » et « télécopie »
3. Modification de l'Article 25 des Statuts de la Société de manière à autoriser la tenue d'assemblées générales des actionnaires de la Société par voie électronique
4. Divers

QUORUM ET MAJORITÉS

Conformément à la loi, les délibérations de l'AGE ne sont valides que si un quorum d'au moins cinquante pour cent (50 %) du capital social est présent ou représenté. Les décisions relatives à l'ordre du jour de l'AGE seront adoptées à la majorité des deux tiers au moins (2/3) des votes valablement exprimés lors de l'AGE.

Si, lors de l'AGE, le quorum requis n'est pas atteint, ou si l'AGE n'est pas en mesure de délibérer et de voter sur l'ordre du jour susmentionné, une nouvelle assemblée sera convoquée pour délibérer et voter sur le même ordre du jour. Lors de cette nouvelle assemblée, aucun quorum ne sera requis et les résolutions à l'ordre du jour seront adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés lors de l'assemblée.

ORGANISATION DE L'AGA ET DE L'AGE

Les documents relatifs à l'AGE sont disponibles gratuitement sur www.triodos-im.com ainsi qu'auprès de Triodos Bank N.V. (Belgian branch), Rue Haute 139/3 à 1000 Bruxelles ou sur demande téléphonique au 02 548 28 52.

Conformément à la loi grand-ducale du 25 novembre 2020 prorogeant les dispositions de l'article 1 (1) de la loi du 23 septembre 2020 jusqu'au 30 juin 2021, l'AGE se tiendra sans présence physique et les actionnaires pourront voter par procuration. À cette fin, nous vous prions de bien vouloir nous retourner, avant le 26 avril 2021 à 9 h 00, le formulaire de procuration ci-joint, complété et dûment signé, par e-mail (rbcis.lu.fund.documentation1@rbc.com) ou par fax (+352 2460 3331) à Triodos SICAV I, c/o RBC Investor Services Bank S.A., à l'attention de Mme Joanna Plucinska, Fund Corporate Services ou auprès de Triodos Bank N.V. (Belgian branch), Rue Haute 139/3 à 1000 Bruxelles.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le Service Client par téléphone au +31 30 694 2400 ou par e-mail à l'adresse : TriodosIM@triodos.com.

Les informations concernant la SICAV dont les «Informations clés pour l'investisseur» en français et en néerlandais et le prospectus et les derniers rapports périodiques en anglais sont disponibles sur www.triodos.be. Ils peuvent également être obtenus gratuitement auprès de Triodos Bank N.V. (Belgian branch), Rue Haute 139/3 à 1000 Bruxelles ou sur demande téléphonique au 02 548 28 52.

La valeur nette d'inventaire est publiée dans De Tijd, L'Echo et La Libre.

Les documents d'informations clés pour l'investisseur doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.

Cordialement,

TRIODOS SICAV I

Le Conseil d'administration

Annexe : formulaires de procuration